

6^e Rallye des 1000 chemins de l'aventure

Édition 2026

RÈGLEMENT n°R26v1

Rallye touristique
sans aucune notion de vitesse et de temps imparti

ORGANISATEUR

Racing Flandre Organisation (RFO), association loi 1901 RNA N° W594002473 domiciliée au Centre directionnel

41 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny – 59190 HAZEBROUCK

Président : Hervé Diers Tel : 06.08.22.22.72 Mail : rfoasso59@gmail.com

CALENDRIER

Du 30 août 2025 au 15 juin 2026 : Ouverture des pré-inscriptions/inscriptions.

1 mai 2026 : Fin des droits d'engagements minorés et règlement.

15 juin 2026 : Clôture des engagements ou lorsque le nombre de 400 concurrents, toutes catégories confondues, sera atteint.

Programme du « 6^e Rallye des 1000 Chemins de l'Aventure » :

Vendredi 3 juillet 2026 : Vérifications techniques et administratives de 13h à 21h00 à Hedicom 51 rue de Vieux Berquin à Hazebrouck (59190)

Samedi 4 juillet 2026 : Vérifications techniques et administratives de 6h à 7h00 à Hedicom 51 rue de Vieux Berquin à Hazebrouck (59190) pour les concurrents qui sont dans l'impossibilité absolue de se présenter le vendredi.

7h30 Briefing général à Espace Flandre rue du milieu 59190 Hazebrouck

8h Départ de la boucle e ARTOIS/7 VALLÉES

8h30 Départ de la boucle FLAM'AUDO

19h – Soirée Repas/concert des 1000 Chemins (concurrents, partenaires). Espace Flandres Hazebrouck

Dimanche 5 juillet 2026 : Inversement des boucles pour les concurrents

7h30 Briefing général à Espace Flandre rue du milieu 59190 Hazebrouck

8h Départ de la boucle e ARTOIS/7 VALLÉES

8h30 Départ de la boucle FLAM'AUDO

***L'organisateur se réserve le droit d'imposer une boucle lorsque la capacité d'une boucle est atteinte (200 concurrents maximum par boucle)**

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Ce rallye touristique sera disputé conformément :

- Au présent règlement et à ses additifs éventuels,
- Au code de la route français

Art. 1.1. : Officiels de l'épreuve

- 1 Directeur d'organisation : Hervé DIERS 06 08 22 22 72
- 1 Directeur opérationnel des Boucles Rallye : Patrick DEBAILLEUL 06 83 45 98 07
- 2 Adjoints au directeur de boucle : Thierry ROGER 06 08 53 64 63 – Eric PERUS 07 62 13 24 29
- 1 Directrice du PCO et des vérifications technique et administrative : Hélène DIERS – 06 73 48 22 06
- 2 Coordinateurs des parcs fermés : Thierry ROGER 06 08 53 64 63 – Cédric CHOQUET
- 1 Coordinatrice des ouvertures et fermetures des Points Aventure : Anne DEBAILLEUL – 06 82 37 72 99
- 1 Directeur des sites Hazebrouck : Moïse CASTELAIN 06 21 20 19 85
- 1 Coordinatrice exposants – Alicia DIERS - 0624464235
- 1 Directeur gestion matériel et stock : Éric DEGRAVE 06 02 22 74 78
- 1 Relations Concurrents : Hélène DIERS 06 73 48 22 06
- 2 Responsables Informatique : Marty LAMOUREUX 06 98 55 18 55 – Yves OUVRIE 06 80 52 45 23
- 1 Responsable catégorie moto : Jean Marie STRUYS 06 25 00 21 88
- 1 Responsable catégorie Auto : Moïse CASTELAIN 06 21 20 19 85
- 14 Commissaires Responsables des Points Aventure de PA1 à PA14 : Damien DESBONET - Yannick RONDEAU -Océane DEZANDRE - André THOREZ - David DEMAUDE - Dominique GUEANT - Inès PERUS - Anthinéa DEHEDIN - Christophe SELOSSE - Miguel DEHEDIN - Jeremy PROVEUX - Matéo DOURDAN - Fabrice CALLIGARO - Raymond LEGRAND
- 2 commissaires Départs épreuve cartographie : Franck BOUCHERY - Christophe SELOSSE
- 2 commissaires Arrivées épreuve cartographie : Pierre François ROBYN - Patrice MATYJA
- 1 Coordinateur de départs et arrivées Hazebrouck : Luc VIENNE – 06 03 40 81 42
- 1 Coordinateur de départs Béthune : Olivier DECANTER : 06 11 38 36 23
- 3 Coordinateur du concours d'élégance : Luc VIENNE – 06 03 40 81 42 – Patrick POREZ 06 74 67 48 79 - Alicia DIERS - 0624464235
- 1 Animateur événement - Benoit SEBERT 06 60 57 38 91
- 2 Coordinateur d'assistance sur parcours : Guillaume DESMADRYL - Rémy DERNIS – Damien COUSIN 06 12 98 67 58
- 1 Coordinateur radio VHF organisation : Orange Events Christophe 06 82 55 29 54
- 1 Responsable Technique : Jean Marie STRUYS
- 1 Direction médicale : Yveline DEGUISNE 062 06 66 00- Didier BRIEMENT 06 07 22 44 49
- 1 Coordinatrice protocole et remise des prix, orga vélos fleuris et hébergements : Marie ROHÉE – Isabelle DEPREZ
- 3 Responsables sécurité : Christophe LECIGNE 06 15 45 36 21 – Sylvain BLONDAEL 06 25 89 22 98 - Moïse CASTELAIN 06 21201985
- 1 Coordinateur sécurité aérienne (Hélicoptère) : Thomas LAMOURET 06 62 65 68 45 – Moïse CASTELAIN 06 21 20 19 85

Art. 1.2. : Vérifications administratives

Les vérifications administratives se dérouleront le vendredi 3 juillet 2026 de 13h à 21h00 et le samedi 4 juillet de 6h à 7h

Quelques jours avant le rallye, chaque participant recevra par mail une convocation précisant le jour et l'heure exacte auxquels il devra se présenter.

1 membre de l'équipage devra se présenter avec le véhicule et l'ensemble des documents et matériels spécifiques précisés ci-dessous :

Le membre d'équipage devra présenter aux vérifications les documents originaux suivants, en cours de validité :

- Permis de conduire national, obligatoire pour le (ou les) pilote(s) uniquement.
- Autorisation du propriétaire du véhicule engagé sur le 6^e Rallye des 1000 Chemins de l'Aventure, si celui-ci n'est pas membre de l'équipage.
- Certificat d'immatriculation du véhicule.

- Certificat d'assurance du véhicule valide sur le territoire français.

Il est conseillé de télécharger l'application « Odomètre GPS » sur tablette ou téléphone portable (Apple ou Android) en amont du rallye.

Un membre de l'organisation se tiendra à votre disposition au point info concurrent lors des vérifications administratives pour vous expliquer le fonctionnement si nécessaire.

Art. 1.3. : Vérifications techniques (Auto, Moto, Cyclomoteur)

Les vérifications techniques se dérouleront également le vendredi 3 juillet 2026 de 13h à 21h et le samedi 4 juillet 2026 de 6h à 7h chez HEDICOM / ESPACE 51 – 51 rue de Vieux Berquin – Hazebroeck

Le départ pourra être refusé à toute voiture ne présentant pas les garanties suffisantes de sécurité. Dans ce cas, les droits d'engagement resteront acquis à l'organisateur.

A noter : la pose des autocollants se fera pendant les vérifications techniques (voir article 5)

Art. 1.4. : Équipement et accessoires électroniques autorisés

Les tablettes et téléphones portables (Apple ou Android) sont indispensables afin de télécharger **l'application odomètre GPS** qui servira à calculer vos kilomètres en temps réel et notamment lors de l'épreuve cartographique. Il convient de prévoir un support au tableau de bord ou au guidon et une batterie de secours.

Pour les motos et les cyclomoteurs, il est conseillé de louer un roadbook électronique TRIPY (facultatif), 60€ le week-end. Une location pour 3 concurrents roulant en groupe peut suffire.

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Les organisateurs Racing Flandre Organisation ont contracté une police d'assurance garantissant la Responsabilité Civile de l'Organisation, des bénévoles ainsi que de tous les participants pour la durée de la manifestation. (Compagnie : AXA Contrat N° ...). Attestation communiquée 10 jours avant la date de la manifestation

Le participant reste seul responsable des dégâts physiques **et matériels** pouvant arriver à lui-même, à ses passagers ainsi qu'à des tiers : ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

Il appartient donc aux participants de vérifier auprès de leur compagnie d'assurance que leurs contrats couvrent l'utilisation de leur véhicule dans le cadre d'un rallye touristique. Si ce n'est pas le cas, il leur appartient de prendre toute disposition pour se couvrir contre les risques inhérents à ce rallye touristique et de prendre toutes dispositions pour couvrir le conducteur, les éventuels passagers et les tiers en cas d'accident ou d'incident.

C'est l'assurance personnelle du concurrent engagé qui couvrira les frais le cas échéant.

ARTICLE 3 – PARTICIPANTS

Art. 3.1 Inscription – Droits d'engagement

Toute personne qui souhaite prendre part au 6^e Rallye des 1000 Chemins de l'Aventure doit au préalable se préinscrire en ligne sur le site internet des 1000 Chemins de l'Aventure («www.1000-chemins.com onglet je me préinscris »). À la suite de cette pré-inscription, un dossier d'inscription complet lui est adressé.

Dossier à retourner :

- **par voie postale** au siège d'organisation du rallye à l'adresse suivante : **41 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 59190 HAZEBROUCK – France**

- **ou par mail** rfoasso59@gmail.com ou contact@1000-chemins.com

Validation de l'inscription/engagement

Les inscriptions sont ouvertes :

- **En formule Week-End – 2 Boucles (La boucle FLAM'AUDO et ARTOIS / Ternois 7VALLÉES). Chaque concurrent devra effectuer une boucle le samedi et l'autre boucle le dimanche.**

Le dossier d'inscription, accompagné du règlement de l'engagement, devra être réceptionné au plus tard le 1^{er} mai afin de bénéficier du tarif minoré. Après cette date le tarif passe automatiquement au tarif normal.

La date limite d'inscription au tarif normal est fixée au 15 juin 2026.

ATTENTION : Les inscriptions seront fermées dès que le nombre maximum de véhicules (400) sera atteint. Il est formellement interdit de rétrocéder sa place à un autre équipage, sauf autorisation de l'organisateur.

Informations équipage

Les détails concernant le/la co-pilote et les autres membres d'équipage, pourront être données jusqu'au 20 juin 2026. Passé ce délai du 20 juin 2026, il ne sera plus possible d'ajouter un nouveau membre d'équipage. Néanmoins, il sera possible de procéder au remplacement d'un des membres d'équipage jusqu'aux vérifications du vendredi 3 juillet 2026 sous réserve d'acceptation de l'organisation.

L'équipage auto devra, à minima, être composé du pilote et de son/sa copilote sur l'ensemble du parcours des deux boucles. Néanmoins, les autres membres d'équipage n'ont pas l'obligation de participer à l'entièreté des boucles.

La grille tarifaire

Les droits d'engagement sont variables selon le véhicule inscrit (Auto – Moto – Cyclomoteur) et selon le nombre de membres d'équipage (pouvant aller jusque 5 membres pour les autos)

Les droits d'engagement bénéficient d'un tarif minoré jusqu'au 1er mai 2026 (Voir grille ci-jointe)

TARIFS 2026

Et droits d'engagements

OUVERTURE DES PRÉ-INSCRIPTIONS/INSCRIPTIONS gratuites
30 Août 2025

TARIFS MINORÉS VALABLES JUSQU'AU 1er Mai 2026

		FORMULE 2 JOURS Tarifs minorés et date limite de paiement avant le 1er mai 2026	FORMULE 2 JOURS Tarifs normaux après le 1er mai 2026 Date limite 15 juin 2026	TOTAL
VOITURE	2 PERSONNES Soirée du samedi soir/Concert/Repas inclus	400 €	450 €	=
	PASSAGER SUPP Soirée du samedi soir/Concert/Repas inclus x Gratuit - de 10 ans	85 € / Pers	85 € / Pers	=
MOTO	1 PERSONNE Soirée du samedi soir/Concert/Repas inclus	280 €	330 €	=
	PASSAGER SUPP Soirée du samedi soir/Concert/Repas inclus	85 € / Pers	85 € / Pers	=
	LOCATION ROADBOOK ÉLECTRONIQUE TRIPY ** Facultatif	60 € / Pour le week-end	60 € / Pour le week-end	=
CYCLOMOTEUR	1 PERSONNE Samedi et/ou Dimanche 75 € / JOUR 75 € / 2JRS Sans ET Dimanche	40 € / JOUR 40 € / 1JR OU 75 € / 2JRS	40 € / 1JR OU 75 € / 2JRS	=
	LOCATION ROADBOOK ÉLECTRONIQUE TRIPY ** Facultatif	60 € / Pour le week-end	60 € / Pour le week-end	=
REPAS & CONCERT * ATTENTION !	Le 4 juillet de 20h à 00h Indiquer le nombre de personnes	60 € / Pers	60 € / Pers	=
CAMPING	Indiquer le nombre d'emplacements Une tente ou un camping-car x	Emplacement / 15 €	Emplacement / 15 €	=
TOTAL			TOTAL	=

*Sont concernées les personnes accompagnantes et ne participant pas au rallye

** Facultatif : Roadbooks électroniques TRIPY, il est vivement conseillé d'en louer un sur place le jour "J"

1 Roadbook électronique suffit pour 3 motards.

Pour les clubs, Racing Flandre Organisation offre 1 engagement pour l'inscription de 10 concurrents d'un même groupe.

Les droits d'engagement comprennent :

- Un bracelet / Pass pour chaque participant
- L'assurance RC organisation
- La Roadbook papier AUTO
- Plaque Rallye et dossard d'accès au Rallye
- L'accès aux points aventure
- La soirée concert, le samedi 4 juillet 2026
- Restauration au milieu de chaque étape
- Aire de camping-car (15€) et dépose plateau surveillée
- La production photos et vidéos (Photographes, journalistes, caméramans)
- L'organisation générale : notre équipe de 250 personnes et le service mécanique de 4 personnes sur les parcours avec 2 camions plateau
- Le tee-shirt du Rallye pour la totalité de l'équipage

Mode de règlement pour les participants :

Par Chèque en Euros (€) à l'ordre de **RACING FLANDRE ORGANISATION**

Par virement bancaire au compte : **RACING FLANDRE ORGANISATION**

R.I.B (Relevé d'identité bancaire) : 30003 02908 00050038330 55 - Société Générale

I.B.A.N (International Bank Account Number) : FR76 3000 3029 0800 0500 3833 055

B.I.C (Bank Identification Code) – SWIFT : SOGEFRPP

Titulaire du compte / Account Owner : **RACING FLANDRE ORGANISATION**

Art. 3.2. : Les Équipages

Tout équipage participant au 6^e Rallye des 1000 Chemins de l'Aventure devra être composé d'un(e) pilote et d'un(e) Co-Pilote (non obligatoire pour les catégories Moto).

Pour les Cyclomoteurs, les personnes mineures âgées d'au moins 14 ans le 1^{er} juillet 2026 et titulaire du BSR sont autorisées à participer avec une autorisation parentale et présentation de l'originale de la carte d'identité. Les Cyclomoteurs doivent présenter l'assurance et la carte grise du Cyclomoteur.

Art. 3.3. : Convocation

Chaque participant inscrit recevra par mail son numéro de participation ainsi que les instructions d'avant départ environ 8 jours avant la date du Rallye

ARTICLE 4 - VÉHICULES & ÉQUIPEMENTS

Art. 4.1. Véhicules autorisés

L'organisation n'accepte que les véhicules répondant aux exigences des normes de sécurité en vigueur et conformes aux dispositions du Code de la route.

Catégories Auto autorisées :

- **Légende** : Incontestablement l'une des catégories REINE de ce rallye, les voitures de LÉGENDE regroupent toutes les automobiles jusqu'aux années 80' qui portent une histoire.
- **Prestiges** : Toutes voitures de "Caractère" Sportives, luxueuses, récentes type : Alpine, Porsche, Ferrari, McLaren, Audi R8, Bugatti...
- **Folkloriques** : Pour donner une ambiance « yé-yé » au rallye, Les voitures type : Citroën 2 CV, Méhari, LN, Ami 6 et 8, Renault 4...
- **Américaines** : Toutes voitures TYPÉES "Américaine Vintages", d'avant 1980.
- **Trikes** : Tout véhicule 3 roues, ancien ou récent
- **4x4 et SSV** : Les 4x4 toutes marques et les SSV type Polaris et Can Am autorisés sur routes ouvertes etc...

Catégories Moto autorisées :

- **Légende** : Toute moto avant les années 85' et ayant un historique.

- Spyder : toute Spyder ou Riker de type « Can-am »
- Side-Car : Tout type de side-car qu'il soit ancien ou récent.
- Biker : Toute moto de type « Harley-Davidson », « Indian » et autres (anciennes ou récentes)
- Trail : Toute moto d'aspect Tout-Terrain comme les Yamaha Ténéré, KTM Adventure, BMW Adventure etc...
- Quad : Catégorie dédiée aux quads homologués

Catégories Cyclomoteur autorisées

- Tout Cyclomoteur, Solex et autres, d'avant 1985 pour donner une ambiance « décalée ».

Art. 4.2. Refus d'un véhicule par l'organisateur

L'événement se divisant en plusieurs catégories de véhicules bien distincts, l'organisateur se réserve le droit de refuser une demande d'engagement avec un véhicule ne correspondant pas aux critères de sélection de la catégorie demandée. Ainsi, tout véhicule conventionnel, auto tuning, moto récente, sportive etc. ne sera pas admis. L'organisateur validera les demandes d'inscription de véhicule sur dossier photos.

ARTICLE 5 - PUBLICITÉ

Les droits d'engagement impliquent l'obligation de la pose de stickers sur le véhicule et la publicité de l'organisateur.

Ceci est non négociable.

Art. 5.1. : pose d'autocollants sur le véhicule

L'organisation se charge d'apposer sur le véhicule les autocollants à l'effigie du 6^e rallye des 1000 Chemins de l'Aventure où figurera le numéro de concurrent et les visuels relatifs aux partenaires principaux de l'événement. Chaque concurrent doit prévoir les emplacements nécessaires :

- Pour la catégorie auto : 1 emplacement 50 cm x 50 cm **de chaque côté des portières** et 1 emplacement pour une plaque rallye sur la face avant (tableau de bord)
- Pour la catégorie moto et Cyclomoteur : 1 emplacement 20 cm x 20 cm de chaque côté et face avant

Possibilité pour les équipages d'apposer toute publicité de manière lisible sur le véhicule à conditions :

- Que cette publicité ne soit pas contraire aux dispositions légales en vigueur.
- Que cette publicité ne dénature pas le caractère historique du Véhicule
- Que cette publicité ne nuise pas à l'organisation

Art. 5.2. : dossards

L'ensemble des membres d'équipage **autos, motos et cyclos** devra porter le dossard fourni par l'organisateur comportant son numéro de participation. **Le port du dossard est obligatoire sur toute la durée des 2 boucles du rallye** afin de permettre l'identification du concurrent notamment sur les points aventure.

Art. 5.3. : Droit à l'image

Tout participant au 6^e Rallye des 1000 Chemins de l'Aventure autorise l'organisateur à capter, fixer, reproduire et diffuser, par tous procédés et sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, sans limitation de durée ni de territoire, les images, sons et enregistrements le représentant et/ou représentant son véhicule, aux fins de promotion de l'événement et de ses organisateurs.

Le participant garantit l'organisateur contre tout recours émanant de tiers, notamment de ses partenaires, relatif à l'utilisation de ses signes distinctifs (marques, noms, marquages), image, voix ou tout élément lié à sa participation.

Le participant reconnaît que l'événement fait l'objet d'une couverture médiatique étendue. Toute demande de restriction d'utilisation, notamment au titre du droit à l'image ou de la protection de l'identité, devra être formulée par écrit, préalablement à l'événement, et dûment motivée.

Toute captation d'images, de sons ou de contenus réalisée par un participant dans le cadre de l'événement est soumise à l'autorisation préalable de l'organisateur. À défaut d'accord exprès, ces contenus sont strictement réservés à un usage privé. L'organisateur se réserve le droit de s'opposer à toute utilisation contraire à l'objet de l'événement ou aux dispositions légales en vigueur.

Les droits de propriété intellectuelle relatifs aux contenus réalisés dans le cadre de l'événement, avec l'accord de l'organisateur, sont réputés cessibles au profit de celui-ci et/ou de leurs auteurs.

Toute violation des droits et obligations rappelés ci-dessus pourra faire l'objet de poursuites judiciaires à l'initiative de l'organisateur et/ou des auteurs de textes, images et autres captations ou commentaires de l'événement, de ses participants et de son(s) partenaire(s) de ces derniers, notamment sur le fondement des dispositions légales (notamment articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle)

définissant les faits de contrefaçon ou, alternativement de réclamations en justice de l'Organisateur sur le fondement de la concurrence déloyale, cette énumération n'étant en aucun cas limitative.

ARTICLE 6 – PARCOURS

Art 6.1. : Description parcours

Le rallye sera divisé en 2 grandes boucles :

- La boucle FLANDRES / AUDOMAROIS (190 Kms environ pour les autos **et** motos)
- La boucle ARTOIS / TERNOIS / 7 VALLÉES (190 Kms environ pour les autos – **et** motos)
- Les boucles Cyclo (100 kms environ pour le samedi et pour le dimanche)

L'intégralité des Boucles se déroule sur routes ouvertes.

Chaque concurrent toute catégorie (auto – moto – cyclomoteur) se verra remettre un **road book** papier lors des départs

Chaque concurrent devra télécharger l'application gratuite **Odomètre GPS** (Apple ou Android).

Pour les motos et les cyclomoteurs, il est conseillé de louer un roadbook électronique pour 60 € le week-end. Une location pour 3 concurrents roulant en groupe peut suffire.

ARTICLE 7 – ÉPREUVES ET CLASSEMENT

Art 7.1. : Classement par points

Les 3 types de classement du 6e Rallye des 1000 Chemins de l'Aventure sont :

- Les Contrôle de passage selfie (CPS) Télécharger l'application lors des vérifications
- Les Points Aventure (PA)
- Les Épreuves Cartographiques (EC)

Lors de chaque CPS, PA, EC un certain nombre de points vous sera attribué, le plus grand nombre de points enregistrés remportera l'épreuve au terme des 2 jours.

Une grille des points est à retrouver dans le guide technique annexé au présent règlement.

Chaque type de classement est indépendant

1 Classement général des 3 types de classement détermine, pour chaque catégorie de véhicule, le vainqueur du 6e Rallye des 1000 Chemins de l'Aventure.

1 Classement général toutes catégories confondues.

Chaque concurrent pourra suivre son classement en instantané sur le site 1000-chemins.com

Art 7.2. : Remise de prix de la première journée

Au terme de la première journée du rallye, le samedi 4 juillet 2026, 1 trophée sera remis, lors de la soirée repas/concert, au vainqueur de chaque catégorie de la journée.

Art 7.3. : ÉGALITÉ DE POINTS

En cas d'ex æquo au classement du RALLYE DES 1000 CHEMINS 2026, le Service Classement départagera les participants selon leur ordre d'inscription, la priorité étant accordée aux inscriptions les plus anciennes.

ARTICLE 8 – ORGANISATION DU RALLYE

Art. 8.1 – Briefing

Un briefing général est prévu à 7h30 (avant les pré-départs) sur les parcs fermés à ESPACE FLANDRE rue du milieu 59190 HAZEBROUCK. Il est obligatoire pour au moins 1 des membres de l'équipage d'être présent afin d'obtenir les informations nécessaires au bon déroulement de la boucle du jour.

Art. 8.2 – Départ

Une heure de départ sera communiquée aux concurrents lors des vérifications techniques. Tout retard constaté au départ des boucles, entraînera une pénalité (pénalité ; pénalité max).

Une grille des pénalités est à retrouver dans le guide technique annexé au présent règlement.

Au-delà de 30 minutes de retard, le départ pourra être refusé à l'équipage.

IMPORTANT : l'équipage qui déciderait d'abandonner en cours de rallye devra aussitôt en informer les organisateurs par téléphone.

Art. 8.3. : Numéros de course

Les numéros de courses des participants seront attribués et transmis en même temps que la convocation officielle mi-juin 2026.

Art. 8.4. : Remise des Roadbooks

- Les roadbooks du samedi 4 juillet 2026 seront remis sur les podiums de départ.
- Les roadbooks du dimanche 5 juillet 2026 seront remis sur les podiums de départ

Art. 8.5. : Pré-Départ : ESPACE FLANDRE

Boucle FLANDRES / AUDOMAROIS : Départ du parc fermé vers le podium grand' place d'Hazebrouck – 8h15

Boucle ARTOIS / TERNOIS / 7 VALLÉES : Départ du parc fermé vers la ligne de départ place Lamartine de Béthune – 8h

Art. 8.6 : Départ des boucles (horaires indicatifs)

HAZEBROUCK podium – Pour la boucle FLANDRES / AUDOMAROIS départ 8h30

BÉTHUNE ligne de départ – Pour la boucle Artois / TERNOIS / 7 vallées départ 8h30

CYCLO : Les 2 boucles cyclos ont été spécialement étudiées et adaptées à cette catégorie. Elles font une centaine de kilomètres chacune.

Art. 8.7 – Contrôles de Passages Selfies (CPS)

Les Contrôles de Passages selfies sont tenus secrets et dispersés tout au long du parcours. Leur objectif est de vérifier le respect de l'itinéraire des parcours des trois boucles par les concurrents.

Nouveauté 2026 : **Les Contrôles de passage SELFIE** sont dispersés également tout au long du parcours. Lors de l'arrivée devant un CP Selfie un membre de l'équipage devra prendre un selfie devant un monument, château, église ou encore personnage indiqué avec son téléphone portable et reprendre la route. **Cette photo devra être enregistrée sur une application à télécharger avant le départ puis validée au point Validation Selfies d'accueil à l'arrivée à Hazebrouck**

Art. 8.8 – Points Aventure (PA) (épreuve facultative)

À l'arrivée sur un Point Aventure, les participants s'arrêtent sur le parking dédié et suivent les consignes. Le participant réalise son épreuve, fait annoter ses points sur son carnet de route, puis poursuit son parcours.

Les Points Aventure sont qualifiés de faciles et sont à la portée de tous les concurrents quel que soit leur âge. Ils sont facultatifs et possèdent leur propre classement. En cas d'abandon au cours d'un Point Aventure, l'équipage perd les points dudit Point Aventure.

Les épreuves d'adresse qui constituent les Points Aventure sont les suivantes :

Boucle FLAM'AUDO	Boucle ARTOIS / 7 VALLÉES
Point Aventure N°1 – FULL IMPACT	Point Aventure N°8 – DESCENTE INFERNALE
Point Aventure N°2 – OPERATION EPERLECQUES	Point Aventure N°9 – JAVELOT ARTESIEN
Point Aventure N°3 – FOREST AVENTURE	Point Aventure N°10 – KART
Point Aventure N°4 – PECHE MIRACULEUSE	Point Aventure N°11 - BIATHLON
Point Aventure N°5 – JEU MILITAIRE	Point Aventure N°12 – TIR A L'ARC
Point Aventure N°6 - PAINTBALL	Point Aventure N°13 - AEROSTRIKE
Point Aventure N°7 - CANOE	Point Aventure N°14 – MUR DES CHAMPION

Chaque épreuve engrange des points en fonction des performances réalisées par un ou plusieurs membres d'équipage selon l'épreuve à laquelle il(s) participe(nt).

Art. 8.9 – Épreuve Cartographique (EC)

Sur chaque boucle, l'équipage empruntera 1 tronçon tenu secret dit Épreuve Cartographique (EC) d'une distance d'environ 7.5 Kms sans Road Book directionnel.

Une carte représentant le tronçon prendra place dans le Road Book. L'application **Odomètre GPS** sur le téléphone portable sera mise à zéro et contrôlée par le commissaire « départ » et validée par le commissaire « arrivée » à la fin de parcours.

Le kilométrage exact donnera le maximum de points

10 points de pénalité seront donnés par kilomètre en plus ou en moins.

L'épreuve cartographique à son propre règlement à retrouver dans le guide technique annexé au présent règlement.

Art. 8.10 – Parc Fermé / Parking ESPACE FLANDRE

Ils seront au nombre de 3 à divers points stratégiques dans Hazebrouck :

- PF1 Auto - Boucle FLANDRES / AUDOMAROIS
- PF2 Auto - Boucle ARTOIS / TERNOIS / 7 VALLÉES
- PA3 Moto Cyclo (prévoir un anti-vol)

Les parcs fermés seront sous surveillances et mis à disposition pour chaque équipage pour toutes les catégories de véhicule.

IMPORTANT : Après les vérifications techniques et administratives soit vous mettez votre véhicule dans le parc fermé correspondant à la boucle choisie soit vous rentrez chez vous et vous vous présentez le lendemain matin 30 minutes avant le briefing.

Les parcs fermés du samedi soir seront obligatoire jusqu'à 21h.

Il est interdit de faire une quelconque opération (assistance / ravitaillement / réparation...) sur le véhicule se trouvant dans le parc fermé.

Concernant les remorques plateaux éventuelles, il sera possible de les laisser sur le parking arrière d'HEDICOM (parking non surveillé mais fermé).

ARTICLE 9 – COUPES ET RÉCOMPENSES

Classement provisoire (samedi 4 juillet 2026)

Le samedi 4 juillet, un trophée pour la journée sera remis aux :

- **1^{ère} féminine de chaque catégorie** (auto, moto, cyclo)

La remise des prix aura lieu avant le concert, pour les boucles FLANDRES / AUDOMAROIS et ARTOIS / TERNOIS / 7 VALLÉES

Classement final (dimanche 5 juillet)

Des trophées et lots seront remis aux concurrents suivants :

- **1^{ère} équipe féminine** du classement général AUTO
- **1^{ère} féminine** du classement général MOTO
- **1^{ère} féminine** du classement général CYCLO
- **1er, 2e et 3e de chaque catégorie** (auto, moto, cyclo),
- **1er, 2^{ème} et 3^{ème} du CHALLENGE ENTREPRISE** (Van Aventure)
- **1er, 2^{ème} et 3^{ème} du CLASSEMENT GÉNÉRAL**

Le dimanche 5 juillet, chaque concurrent ayant fait les 2 boucles recevra sur le podium d'arrivée la médaille FINISHER des 1000 Chemins de l'Aventure 2026.

Les gagnants de chaque catégorie devront être présents lors de la remise des prix qui aura lieu sur le podium d'arrivée d'Hazebrouck vers 19h.

Concours d'élégance

1^{ère} place : Trophée + Lot

2^e et 3^e place : Trophée + Lot

4^e à la 12^e place : Trophée spécial 1000 Chemins

ARTICLE 10 – SAVOIR VIVRE

La manifestation étant placée sous le signe de la convivialité et de la courtoisie, les équipages sont tenus de respecter les riverains, les autres usagers de la route, les autres équipages ainsi que l'environnement.

Tout manquement à ces règles pourra faire l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du rallye.

Aucune réclamation ne sera prise en considération. Toutefois, des suggestions pourront être adressées aux organisateurs en vue des éventuelles éditions futures.

ARTICLE 11 – RESPONSABILITÉ

En aucun cas les organisateurs du rallye ne pourront être tenus pour responsables d'accidents de la circulation impliquant des véhicules participant au rallye survenu au cours de celui-ci. Il en va de même pour les pannes affectant les véhicules ou les contraventions dressées à l'encontre des chauffeurs ou propriétaires des véhicules participant au rallye.

Dans un souci de sécurité routière, aucune boisson alcoolisée ne sera offerte ou incluse par l'organisation lors des pauses déjeuner.

Toute consommation d'alcool effectuée à titre personnel engage exclusivement la responsabilité du participant concerné.

Tout conducteur ou participant vu en état d'ébriété ou sous l'emprise de produits illicites, ou dont le comportement va à l'encontre de la manifestation sera immédiatement exclu par l'organisation.

ARTICLE 12 – NUMERO D'URGENCE (annexe 2)

06 08 22 22 72 Numéro d'URGENCE Rallye des 1000 chemins le 4 et 5 juillet 2026.

ARTICLE 13 – ANNULATION

- À l'initiative de l'organisateur :
 - En cas de force majeure
- A l'initiative du concurrent :
 - Remboursement total avant le 31 janvier 2026
 - Remboursement à hauteur de 50% du montant total entre le 1^{er} février 2026 au 30 avril 2026
 - Non remboursable après le 1^{er} mai 2026



ANNEXE - RÈGLEMENT

6^e Rallye des 1000 chemins de l'aventure

Édition 2026

RÈGLEMENT n°R26v1

Rallye touristique
sans aucune notion de vitesse et de temps imparti

1. Matériels à prévoir (non obligatoire mais fortement conseillé) :

Auto :

- Alimentation 12v
- Chargeur de téléphone
- Support de téléphone
- Batterie externe
- Stylo

Moto :

- Support de téléphone
- Fixation pour GPS (en cas de location de GPS TRIPY)
- Un GPS TRIPY (Location directement sur place pour 60€)

GUIDE TECHNIQUE - REGLES ESSENTIELLES

Il est important de rappeler que le Rallye des 1000 Chemins est une promenade amicale sur routes ouvertes sans notion de vitesse et dans le strict respect du code de la route

Pour établir le classement général, chaque équipage est invité à :

- Valider des contrôles de passage SELFIE (points stratégiques)
- Participer à des Points Aventure qui ne sont pas sur la voie publique (Jeux et épreuves d'adresse)
- Valider des balises virtuelles placées sur le parcours d'Épreuve Cartographique



**CONTRÔLE
DE PASSAGE SELFIE (CPS)**

POINT AVENTURE

Epreuve CARTOGRAPHIQUE

Ces 3 thématiques présentées ci-dessus incitent les équipages à profiter différemment du Rallye en excluant toute notion de chronométrage ou de temps imposé.

Ces points obtenus seront collectés par les commissaires de courses.

Bien évidemment, tout participant au Rallye des 1000 chemins a le devoir de respecter le code de la route Français, les indications de vitesse, et autres signalisations. Il veillera à être particulièrement vigilant dans la traversée des villages, villes et autres agglomérations. L'exclusion d'un participant pourra être prononcée par suite de constat d'une conduite dangereuse, d'une infraction grave au code de la route français sans oublier tout comportement inamical envers les membres bénévoles de l'organisation. La voiture exclue se verra retirer ses plaques de rallye et devra rejoindre le village départ.

Rappel : Dans un souci de sécurité routière, aucune boisson alcoolisée ne sera offerte ou incluse par l'organisation lors des pauses déjeuner.

Toute consommation d'alcool effectuée à titre personnel engage exclusivement la responsabilité du participant concerné.

Par son engagement, chaque participant accepte le règlement du Rallye des 1000 chemins. La signature de l'onglet 7/8 page 4 du dossier d'inscription vaut accord du règlement du rallye. Si ce document n'a pas été signé lors de la validation de l'inscription, un exemplaire devra alors être signé lors des vérifications administratives pour palier à ce manquement.

ODOMÈTRE GPS



Pour faciliter votre évolution sur le parcours, nous vous conseillons fortement d'avoir en votre possession l'indicateur kilométrique Odomètre GPS que nous vous conseillons

Véritable assistant du copilote, cet outil permet de calculer les distances partielles précises dans le but d'anticiper les changements de direction.

L'organisation a utilisé l'application ODOMETRE GPS en reconnaissance

Des fournitures telles que stylos, règles, Surligneurs, batterie externe de téléphone et boussole peuvent s'avérer très utiles.

EPREUVE CARTOGRAPHIQUE

Sur cette édition deux spéciales épreuves cartographiques seront proposées, 1 par boucle.

Sur chaque boucle, l'équipage empruntera 1 tronçon dit Epreuve Cartographique (EC) **SANS** Road Book directionnel.

Une carte représentant le tronçon prendra la place dans le road book. L'application ODOMETRE GPS sur votre téléphone portable sera mise à zéro par le commissaire « départ » et la distance parcourue sera validée par le commissaire « arrivée » à la fin du parcours.

Le kilométrage exact donnera le maximum de points.

10 points de pénalité seront donnés par kilomètre en plus ou en moins.

Enfin si vous êtes perdus, pas de panique ! Un point de récupération sera matérialisé dans le roadbook pour retrouver votre route. Vous aurez les moyens de vous rattraper sur d'autres énigmes

La pénalité maximum est de 100 pts par EC

Autres conseils :

Avant de prendre le départ, nous vous conseillons de parcourir tout le roadbook afin d'identifier certaines difficultés que vous pourriez rencontrer ;

- **Les courtes distances sont coloriées en vert pour prévenir votre pilote (moins de –300 mètres)**
- **Entourer les points où se trouvent les contrôles de passages et points aventures**
- **Identifier les points de récupération si jamais vous êtes perdus (adresses)**
- **Repérer la zone dédiée à l'épreuve cartographique.**

Légende Road Book

Distance totale depuis la remise à zéro: **7,46**

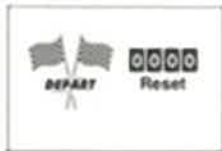
Distance partielle depuis la case précédente: **0,45**

Numéro de la case: **17**

Indications complémentaires: **Saint Sylvestre Cappel**

TDSRP

On arrive toujours par le bas de la case
Suivre la direction de la flèche surlignée en bleu
Ne pas prendre les autres routes barrées



Départ : faites la remise à zéro de votre odomètre

La case est verte si elle arrive très vite après la précédente (moins de 300 m).
90 m dans l'exemple
Soyez attentifs

Route principale : 2 traits

Route secondaire : un trait

5,23

0,09

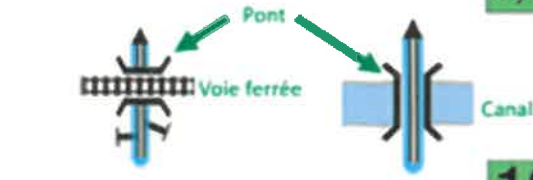
13

D 53 Wormhout

TDSRP

Tout Droit Sur Route Principale

Contrôle de passage selfie



16,92

0,13

CP2

P

Se prendre en selfie devant la Mairie

2

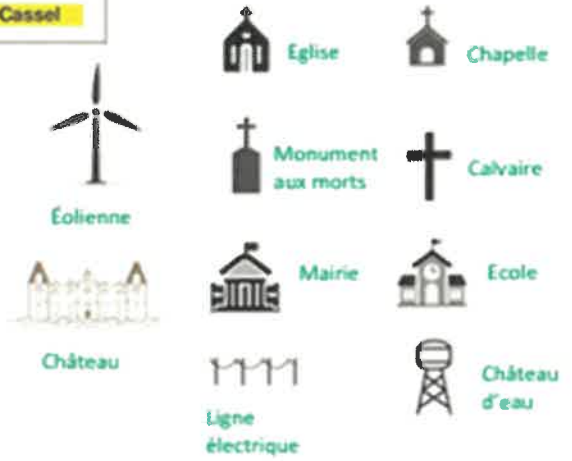
Arrivée : Stationnez votre véhicule et rejoignez le PA à pied pour effectuer l'activité

ARRIVEE

PA 1 Cassel



Les feux tricolores d'intersections sont représentés mais pas les feux de respect de vitesse limitée





Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de concentrations de véhicules terrestres à moteur

Publication : juin 2026

Annexe 1

GRILLE DES PÉNALITÉS :

Rouler en état d'ébriété ou sous stupéfiant	Exclusion
Bloquer de manière intentionnelle le passage d'un concurrent	Exclusion
Empêcher un dépassement	Exclusion
Non-respect du code de la route	Exclusion
Vitesse excessive	Exclusion
Comportement incompatible avec l'esprit sportif	Exclusion
Retard sur grille de départ samedi	-100 points
Retard sur grille de départ dimanche	-300 points

GRILLE DES POINTS :

Points aventure	POINTS MAX	Lieux
Point Aventure N°1 – FULL IMPACT	200	Moulin de Cassel
Point Aventure N°2 – OPERATION EPERLECQUES	200	Blockhaus Eperlecques
Point Aventure N°3 – FOREST AVENTURE	200	Safari Rail – Nielles les Bléquin
Point Aventure N°4 – PECHE MIRACULEUSE	200	Merck Saint Liévin
Point Aventure N°5 – JEU MILITAIRE	200	Thérouanne
Point Aventure N°6 - PAINTBALL	200	Hercule et Hops - Blaringhem
Point Aventure N°7 - CANOE	200	Base Nautique – Haverskerque
Total Points Boucle FLANDRES AUDOMAROIS	1400	
Point Aventure N°8 – DESCENTE INFERNALE	200	Base Olhain – Maisnil Les Ruitz
Point Aventure N°9 – JAVELOT ARTESIEN	200	Mont Saint Eloi
Point Aventure N°10 – KART	200	Circuit – Croix en Ternois
Point Aventure N°11 - BIATHLON	200	Abbaye – Blangy sur Ternoise
Point Aventure N°12 – TIR A L'ARC	200	Musée 1415 - Azincourt
Point Aventure N°13 - AEROSTRIKE	200	Planet'Aire – Aire Sur La Lys
Point Aventure N°14 – MUR DES CHAMPION	200	Gd Place Hazebrouck
Total Points Boucle ARTOIS TERNOIS 7 Vallées	1400	
Contrôles de passage SELFIES Boucle Flandres / Audomarois (6)	50pts/contrôle	
Contrôles de passage SELFIES Boucles Artois Ternois 7 Vallées (6)	50pts / contrôle	
Epreuve cartographique	-10 pts par Écart de +/- 10% du parcours initial Base 100 points	

Annexe 2

NUMERO D'URGENCE

Numéro d'urgence Rallye des 1000 chemins les 4 et 5 juillet 2026

24/24h

06 08 22 22 72

Ce numéro apparaîtra sur l'ensemble des bracelets :

- Organisation
- Concurrents Auto et Moto
- Staff médical
- Presse
- Campeurs
- Bénévoles
- Partenaires

